



# VILLE DE WIZERNES

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

## REGISTRE DES ARRÊTÉS PERMANENTS DU MAIRE

Arrêté portant restriction de circulation

AP 2025/07

Nous, Pierre EVRARD, Maire de la Commune de Wizernes,

**Vu** les travaux prévus dans la ZAC du Grand Chemin à Wizernes

**Vu** la mise en double sens de la rue de Hollande

**Vu** les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-3 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Considérant** qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter la circulation, et prévenir les accidents, rue de Hollande et rue de Belgique

### ARRÊTONS

**Article 1 :** L'arrêt imposé par un panneau « STOP » sera implanté rue de Belgique angle rue de Hollande.

**Article 2 :** L'arrêt des véhicules sera matérialisé par un panneau « STOP » ainsi qu'une signalisation horizontale, mis en place par les services techniques.

**Article 3 :** Le Maire et les services de la Mairie, les services de Police Municipale, Police Nationale et de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Wizernes,  
Le 03 avril 2025

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
062-216209023-20250403-AP202507-AI  
Date de télétransmission : 05/05/2025  
Date de réception préfecture : 05/05/2025